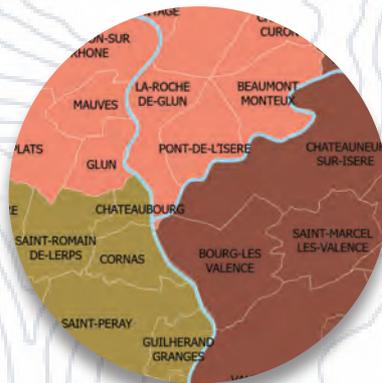


GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - GRAND ROVALTAIN

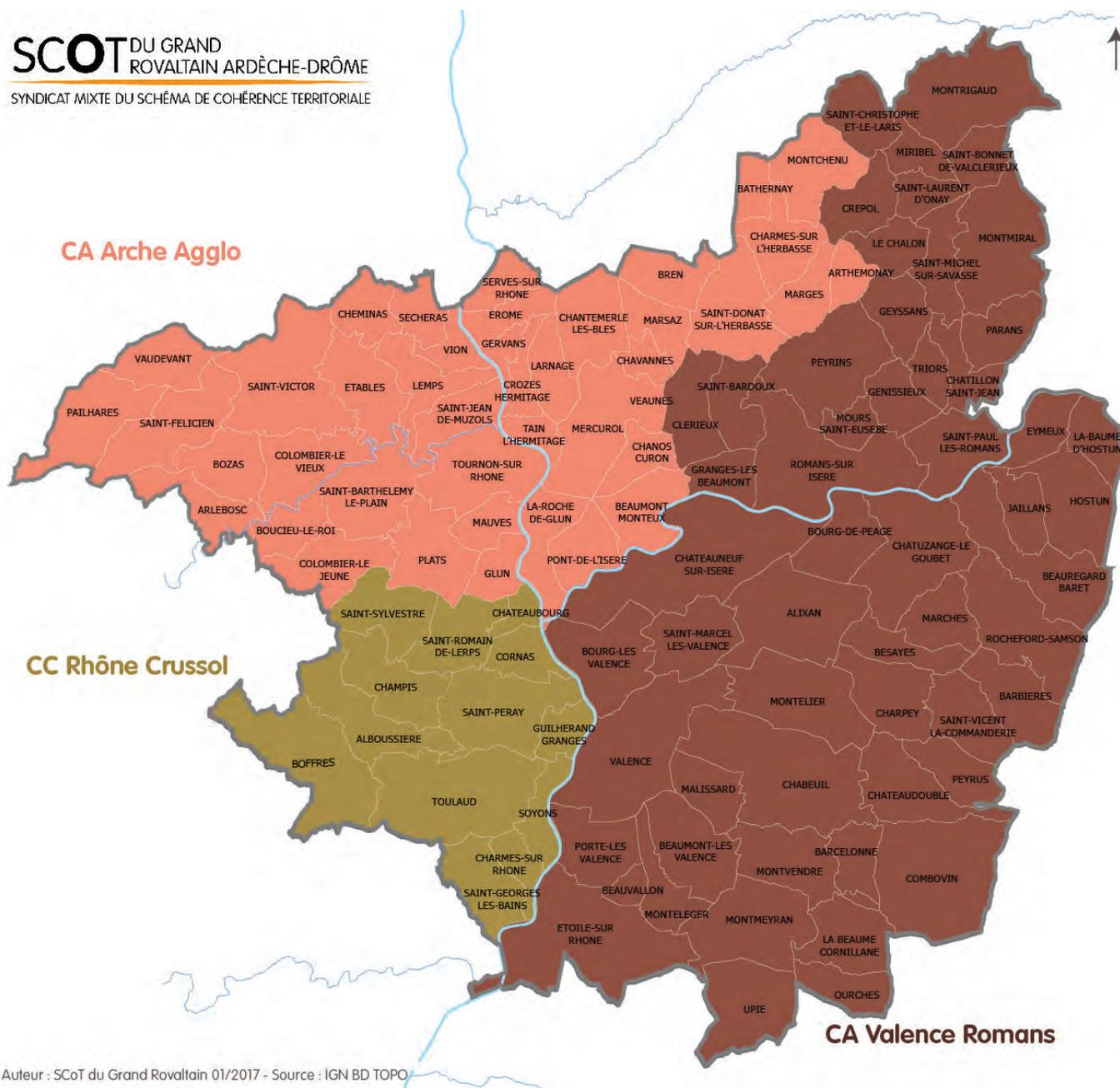


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

P. 4	1. UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE
p.4	1.1 Les membres du syndicat mixte
p.4	1.2 Composition et rôle du comité syndical
p.4	1.3 Le bureau syndical
p.6	1.4 Les groupes de travail thématiques
p.7	1.5 Le comité technique de suivi du SCoT
P.8	2. UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE
P.9	3. L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU SCOT
p.9	3.1 Le SCoT exécutoire
p.9	3.2 Mise en compatibilité avec le SCoT
p.10	3.3 Les carnets thématiques
P. 11	4. LES CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS
p.11	4.1 L'urbanisme
p.14	4.2 L'environnement
p.16	4.3 Les déplacements / La mobilité
p.17	4.4 Le conseil de développement du Grand Rovaltain
p.18	4.5 Conventions et adhésions
P. 18	5. COMMUNICATION
p.18	5.1 Le projet de site internet
p.19	5.2 Les temps forts 2017
P. 20	6. LE COMPTE ADMINISTRATIF
P. 21	7. LES RÉUNIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES DU SYNDICAT MIXTE
p.21	7.1 Le comité syndical
p.23	7.2 Le bureau
p.26	7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

SCOT DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



Auteur : SCoT du Grand Rovaltain 01/2017 - Source : IGN BD TOPO

1.1. LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

En 2017, le syndicat mixte compte 3 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (56 communes),
- Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays-de-Saint-Felicien dite «Arche Agglo» (41 communes),
- Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes),

Ce sont ainsi 110 communes au total regroupant 310 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2017).

1.2. COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

IL RÉUNIT 45 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Il s'est réuni **5** fois au cours de l'année (cf. les dates et l'ordre du jour des réunions en partie 7).

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017, le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse et suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de document d'urbanisme (PLU/CC). Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni **11** fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

1.3. LE BUREAU SYNDICAL

Le Comité Syndical



ANGELI
Xavier
Maire - Tain l'Hermitage



AVOUAC
Thierry
Maire - Charnes-sur-Rhône



BANDE
Pascal
Maire - Parnans



BARD
Vincent
Maire - St-Marcel-ès-Valence



BERTRAND
Gisèle
Maire - Soyons



BICHON-LARROQUE
Aurélie
Maire - Alixan



BIGNON
Daniel
Maire - Montmiral



BONNET
Jean-Louis
Maire - Arthémonay



BRARD
Lionel
Maire - Valence



BRET
Michel
Maire - St-Romain-de-Lerps



BRUNET
Michel
Maire - Mercuriol-Veauves



CARDI
Jean-Pierre
Maire - Peyrins



CHANTEPY
Stéphane
Maire - Touloud



CHAUMONT
Jean-Luc
Maire - Valence



CHAUVIN
Jean-Paul
Maire - St-Félicien



CHOVIN
Claude
Maire - Marches



CHOVIN
Sonia
Maire - Montvendre



DARD
Thierry
Maire - St-Barthélemy-le-Plain



DELOCHE
Georges
Maire - Peyrus



DUBAY
Jacques
Maire - St-Péray



GAUTHIER
Christian
Maire - Chatuzange-le-Goubet



GENTIAL
Dominique
Maire - Bourg-ès-Valence



GIRARD
Geneviève
Maire - Portes-ès-Valence



JAUBERT
Agnès
Maire - Châteauneuf-sur-Isère



JUNG
Anne
Maire - Valence



LABADENS
Philippe
Maire - Romans-sur-Isère



LAMBERT
Marie-Claude
Maire - Pont-de-l'Isère



LARUE
Fabrice
Maire - Clérieux



LUNEL
Gérard
Maire - St-Paul-ès-Romans



MOURIER
Marlène
Maire - Bourg-ès-Valence



PERTUSA
Pascal
Maire - Chabeuil



PONTON
Philippe
Maire - Alboussière



PRADELLE
Jacques
Maire - Chanos-Curson



PRELON
Patrick
Maire - Beaumont-ès-Valence



REVOL
Gérard
Maire - Châteaudoable



ROGER-DALBERT-BANCEL
Delphine
Maire - Tourmon-sur-Rhône



ROLLAND
Christian
Maire - Bourg-de-Péage



ROSSI
Bénédicte
Maire - Cornas



ROUYEYROL
Roland
Maire - Etoile-sur-Rhône



SIEGEL
Patrick
Maire - Barcelonne



SOULIGNAC
Franck
Maire - Valence



THORAVAL
Marie-Hélène
Maire - Romans-sur-Isère



VALETTE
Jean-Paul
Maire - Margès



VALLON
Bernard
Maire - Montélier



VASSY
Jean-Louis
Maire - Miribel

■ Président

■ Vice-président(e) et membre du bureau

* Remplacée par Hervé Coulmont à partir du 06/02/2018

1.4. COMMISSIONS THÉMATIQUES

A la suite de l'installation des instances du syndicat mixte (Comité syndical et Bureau), des commissions thématiques ont été mises en place. Elles sont dédiées aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Les commissions thématiques ont été réunies dès le mois de janvier sur les thématiques suivantes :

- Commission « Documents d'urbanisme » : **8** réunions

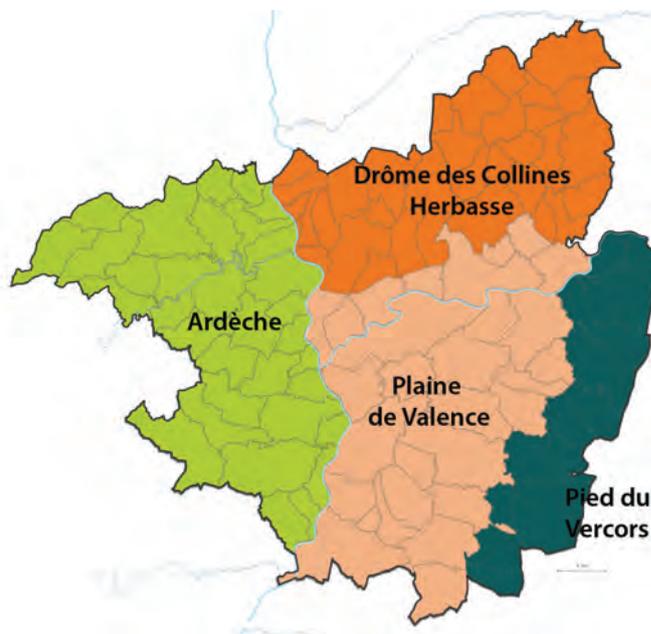
Son rôle est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le bureau syndical rend un avis.

La commission est composée d'un membre du bureau représentant chaque EPCI et du référent SCoT pour la CDPENAF. Les membres permanents de la commission sont ainsi :

- o M. Valette
- o M. Larue
- o Mme. Rossi
- o M. Bret
- o M. Revol
- o M. Pradelle

Les référents locaux sont attachés aux secteurs suivants:

- o Pied du Vercors
- o Ardèche
- o Drôme des Collines/Herbasse
- o Plaine de Valence



Les référents locaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

Cette commission s'est réunie **8** fois au cours de 2017 :

- le 4 février,
- le 23 mars,
- le 17 mai,
- le 21 juin,
- le 29 juin,
- le 29 septembre,
- le 15 novembre,
- le 20 décembre

Les travaux et propositions des commissions ont tous été rapportés au Bureau.

1.5. LE COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DU SCOT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouvert aux représentants techniques de la région AURA, des CD 07 et 26, il est dédié au suivi technique de la mise en place du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux.

En tant que de besoin, le comité technique peut inviter à

ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Les représentants des services de l'Etat (DDT) y sont régulièrement invités.

Il s'est réuni les 2 mars, 7 juin et 28 novembre 2017.

Ressources humaines et bilan social

EFFECTIFS

5 AGENTS - au 31 décembre 2017

- ➔ 1 directeur cadre A en CDI
- ➔ 1 assistante titulaire cadre B
- ➔ 3 contractuels cadre A
 - chargé de mission urbanisme - environnement
 - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire
 - chargée de mission «contrat vert et bleu»
(arrivée le 29 mai 2017 en remplacement du précédent chargé de mission parti le 7 janvier 2017)



Olivier BAUDY
Directeur



Delphine BILAND
Assistante



Marc DUGUÉ
Chargé de mission



Julien FABRE
Chargé de mission



Nathalie THOMAS
Chargée de mission
Contrat Vert et Bleu

LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- ➔ Cartographie, infographie
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.
- ➔ Absences pour congés maladie : 6 jours
 - 4 jours pour 1 agent, 2 jours pour 1 agent.
- ➔ Formation :
 - Formation : 1 jour de formation « De la mise en œuvre à l'évaluation du SCoT : outils et postures » pour 2 agents.

3.1. LE SCOT EXÉCUTOIRE

Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU/CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire.



3.2. MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT

👉 Vice-Présidents référents délégués à l'animation et au suivi de la mise en œuvre du SCoT : M. Fabrice LARUE, secteur Valentinois ; Pays de Romans ; Bourg-de-Péage ; Raye et M. Michel BRUNET secteur Hermitage-Tournonais ; Saint Félicien ; Rhône Crussol ; Herbasse.

L'accompagnement des communes par le syndicat mixte dans l'examen de la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT est un enjeu important pour l'appropriation du SCoT et pour renforcer la proximité du syndicat avec le territoire.

Le syndicat mixte a défini une méthodologie en trois axes pour accompagner les collectivités :

👉 Note sur la compatibilité des documents d'urbanisme (Carte communale et Plan local d'urbanisme)

Une note à l'attention des communes et des EPCI a été rédigée par les services sous le contrôle de la commission « documents d'urbanisme » et du Bureau.

Ce document à visée pédagogique est destiné à guider les collectivités dans l'analyse de la compatibilité de leur document au regard des orientations et objectifs du DOO. Il a été diffusé aux collectivités du territoire et est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

👉 Accompagnement des communes sur demande

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, des rencontres avec les communes (élus et techniciens) ont été organisées par EPCI et de manière ciblée selon les types de documents : carte communale dans un premier temps et PLU par la suite.

Par ailleurs les communes sont rencontrées au cas par cas, à leur demande.

👉 Collaboration avec les acteurs du territoire

Afin d'assurer le meilleur suivi et la meilleure coordination avec les politiques sectorielles conduites sur le territoire, ces réunions associent également les services concernés des EPCI : Urbanisme, Habitat, Développement économique, agriculture, ...



3.3. LES CARNETS THÉMATIQUES

Le syndicat mixte a débuté la production de carnets thématiques du SCoT. Ils sont diffusés progressivement et traitent des thématiques suivantes :

- Mobilités
- Aménagement et Urbanisme
- Développement
- Patrimoine et Ressources

Le carnet « Mobilités » a été diffusé au 4^{ème} trimestre 2017 aux communes et aux EPCI et est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

Ces carnets élaborés en interne seront complétés régulièrement par des fiches outils permettant une meilleure intégration des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Le syndicat mixte a fait appel à un prestataire pour la réalisation d'illustrations. Il s'agit d'agrémenter les carnets d'illustrations à vocation « esthétique » pour les compilations et à vocation « pédagogique » pour les fiches outils. La prestation se poursuit sur 2018.



4.1. L'URBANISME

➔ Membre du Bureau référent : Jean-Paul VALETTE délégué au documents d'urbanisme

Suivi des documents d'urbanisme

Le Syndicat mixte du SCoT est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- ➔ En matière d'analyse des documents d'urbanisme au regard des orientations du SCoT ;

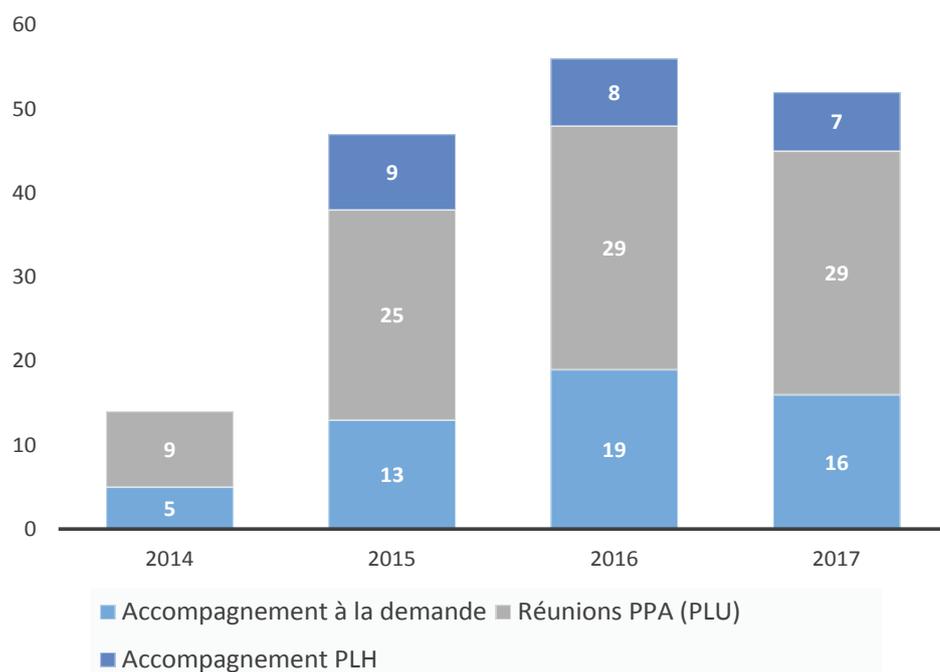
Au titre de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, il peut être consulté à sa demande lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus du SCoT ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.

En 2017, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté essentiellement en :

- l'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **29 réunions PPA** au cours de l'année ;

- un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation du CAUE ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **16 rencontres** au cours de l'année ;

- un accompagnement des communautés d'agglomération et de la communauté de communes dans l'élaboration de leurs Programmes Locaux de l'Habitat, soit **7 réunions PPA, comités de pilotage et réunions techniques** au cours de l'année.



UN RYTHME SOUTENU DE RÉUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES ET AUX EPCI POUR L'ÉLABORATION OU LA RÉVISION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Les Avis

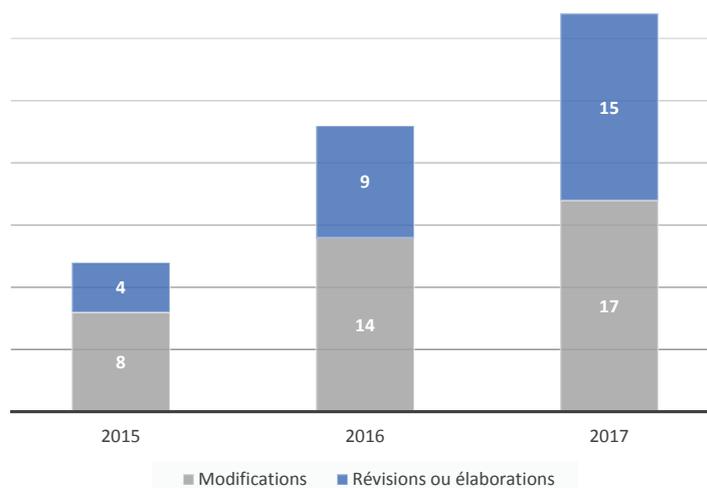
Analyse des documents d'urbanisme au regard du SCoT

Au cours de l'année 2017, le syndicat mixte a répondu à 33 sollicitations de communes. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 15 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme dont un hors SCoT ;
- 17 avis relatifs à des modifications ;
- 1 Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Les projets sont examinés en commission sur la base d'une analyse technique puis les conclusions de la commission sont présentées en bureau syndical (voir cartographie p25).

Le syndicat mixte s'est également prononcé et rendu un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la CA Valence Romans Agglo.



DES AVIS SUR LES ÉLABORATIONS ET MODIFICATIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME EN AUGMENTATION

Les permis de plus de 5 000m² de surface de plancher

Les projets de plus de 5 000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

En 2017, le syndicat a accompagné l'analyse de **8** demandes d'autorisations.

Recueil des réserves, remarques et observations du syndicat mixte sur les documents d'urbanisme

Exemples d'extraits d'avis du bureau du syndicat mixte sur les élaborations, révisions ou modifications des documents d'urbanisme.

« Le classement des secteurs « [...] », « [...] » et « [...] » classés en zones Ub dans le projet de PLU pourraient bénéficier d'un classement en zone A ou N ce qui permettrait de garantir la gestion de l'évolution du bâti existant sans toutefois permettre la création de nouveaux logements »

« La vocation du secteur [...] (zone Aue) et son aménagement devront être précisés et nécessitent une concertation avec [EPCI]. »

« Le rapport de présentation devrait faire apparaître que les capacités d'assainissement et d'alimentation en eau potable sont suffisantes au regard des besoins liés à l'accueil des constructions prévues dans le PLU. »

« Le PLU n'affiche pas d'objectif de mixité sociale. La mention du seuil de 5% de logements abordables défini dans le DOO du SCoT pourrait être inscrite dans les OAP ou a minima dans le rapport de présentation du PLU. »

« Par ailleurs, votre PLU portant sur 12 ans, nous vous invitons à anticiper l'application des dispositions du DOO portant sur la seconde période du SCoT (2026-2040), en augmentant l'objectif de densité pour atteindre de l'ordre de 16 logements/ha. »

« La rédaction de votre règlement concernant le coefficient d'emprise au sol pour le secteur As1 pourrait être clarifiée. »

« Les dispositions visant à réglementer les clôtures au sein de la zone agricole vont dans le sens d'une plus grande perméabilité écologique de l'espace agricole, ce que le SCoT promeut, même si le règlement du PLU n'a pas vocation à réglementer les clôtures agricoles, [...] »

« Nous attirons toutefois votre attention sur le grand nombre de bâtiments, [...], en zone agricole et naturelle pour lesquels vous autoriserez le changement de destination. Au regard du SCoT, la moitié de ces bâtiments seront pris en compte dans votre objectif de production de logements. »

« [...] nous attirons votre attention sur l'application de la diminution des hauteurs maximum des bâtiments, qui, si elle répond à un souhait d'intégration du bâti dans son environnement, peut limiter les capacités d'optimisation de l'usage du foncier. »

« L'expression d'une proportion clairement définie des différentes formes urbaines de logements dans les OAP permettra d'assurer une mixité de ces formes comme indiqué dans le DOO du SCoT. »

« L'entrée de ville dans le secteur [...], repérée dans le DOO du SCoT, mériterait d'être identifiée dans le PLU. »

4.2. L'ENVIRONNEMENT

👉 Vice-présidents référents : Jean-Louis BONNET délégué à l'eau, la biodiversité et l'agriculture et Philippe LABADENS délégué aux patrimoines naturels et culturels et au tourisme.

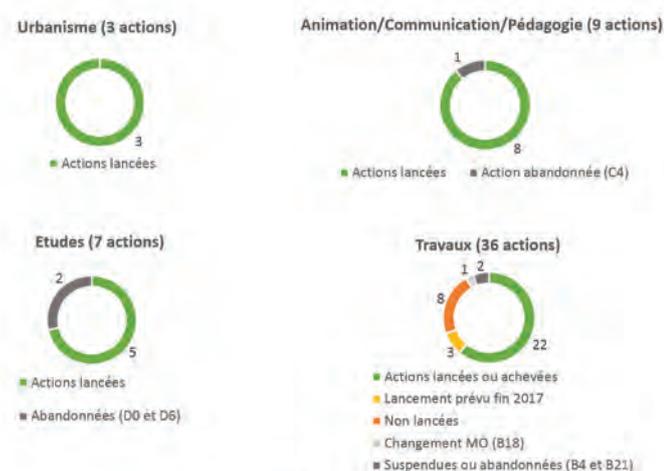
Le Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain

Le syndicat mixte poursuit sa mission de mise en œuvre et d'animation du Contrat Vert et Bleu (embauche au mois de mai 2017 d'une nouvelle chargée de mission dédiée).

Cette année encore, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour animer le réseau des structures porteuses d'actions :

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication (travail avec une graphiste externe à partir du mois de décembre 2017) ;
- Mise en ligne d'une page du site Internet du SCOT consacrée au Contrat Vert et Bleu ;
- Publication d'un article sur le CVB dans la lettre d'information nationale sur la trame verte et bleue publiée par l'Agence Française de la Biodiversité au mois de novembre (lettre « Qu'est-ce qui se trame » n°37) ;
- Utilisation d'outils collaboratifs d'échange et de tableaux de suivi ;

Bilan et avancement des actions - Années 1 et 2



BILAN ET AVANCEMENT DES ACTIONS



COMITÉ DE SUIVI EN JUILLET 2017

- Réunions de groupes de travail: Trame bleue (28 septembre 2017), Communication et pédagogie (9 novembre 2017) .

Le premier comité de suivi du CVB a en outre été organisé le 13 juillet 2017 qui a réuni une vingtaine d'acteurs environnementaux du territoire dans le but de les informer de l'avancement du programme d'actions et de créer des synergies territoriales (DDT, Chambres d'agriculture, lycées agricoles, AFB, PNR Vercors, CNR...).

Le comité de pilotage du 11 décembre 2017, en présence des structures porteuses d'action et des financeurs, a permis de tirer le bilan de l'année 2017 et de tracer les perspectives pour 2018, concernant notamment la réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat au premier semestre 2018.

Une attention particulière continue d'être portée sur l'articulation du CVB Grand Rovaltain avec les démarches similaires sur le territoire ou en Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit en particulier du travail mené au sein du réseau des porteurs de Contrat Vert et Bleu et la coordination avec l'étude sur la perméabilité des espaces agricoles pilotée par l'ISARA Lyon et financée par la Région.

Au-delà de l'animation du contrat, le syndicat mixte porte plusieurs actions. Parmi celles-ci, en lien avec la vocation première du syndicat, celui-ci propose une assistance aux communes pour traduire la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. Cette action, réalisée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, a pour objectif de donner aux communes les outils et les éléments de compréhension nécessaires à la prise en compte des enjeux liés aux continuités écologiques et à leur traduction dans les documents d'urbanisme.

Dans le cadre du volet Urbanisme du Contrat, le syndicat a par ailleurs lancé fin 2017 une consultation pour la réalisation d'une étude sur les zones humides aux fins d'élaboration d'une stratégie globale de réponse aux enjeux identifiés de leur préservation et de leur mise en valeur à l'échelle du territoire du Grand Rovaltain.

ROVALTERRA™

Observatoire de la santé des sols
du Grand Rovaltain

Dans le cadre d'une autre action portée par le syndicat mixte, l'observatoire de la qualité des sols Rovalterra™ a été lancé en septembre 2017. Cet Observatoire est consacré à l'étude de l'état et la qualité des sols sur le long terme et à la diffusion au public de l'information sur le sujet. Un Comité de suivi scientifique, animé par la Fondation Rovaltain et réunissant des chercheurs de l'INRA, l'IRSTEA et de l'Université Claude Bernard Lyon I, soutient la démarche de l'Observatoire en apportant les connaissances scientifiques et l'expertise méthodologique nécessaires à l'exploitation des résultats.

L'observatoire associe également les équipes et étudiants des lycées du Valentin (Bourg-lès-Valence) et Terre d'Horizon (Romans-sur-Isère).



PRÉSENTATION DES PROTOCOLES ROVALTERRA AUX ÉTUDIANTS DES LYCÉES AGRICOLES DU VALENTIN ET TERRE D'HORIZON

4.3. LES DÉPLACEMENTS / LA MOBILITÉ

↳ Vice-président référent : Michel BRET délégué aux mobilités

Étude sur les opportunités de franchissements du Rhône et de l'Isère

Le Syndicat mixte du SCoT qui s'est emparé de la problématique des franchissements dès 2014 et a confirmé en 2015 sa volonté de traiter la thématique en menant une étude d'opportunité sur les franchissements du Rhône et de l'Isère. Ces travaux et cette étude ont été poursuivis en 2017.

Par ailleurs le syndicat mixte, a accompagné l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment pour ceux concernés par des hypothèses de franchissements futurs, en les incitant à les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme.

Les Assises nationales de la mobilité

Dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain et le syndicat mixte Valence-Romans Déplacements avec l'appui des services de l'État ont organisé le 20 novembre 2017 l'Atelier territorial du Grand Rovaltain consacré à la mobilité partagée et connectée et la mobilité à faible émission.

Inauguré par le Préfet de la Drôme et le Président de Valence Romans Agglomération, l'atelier a regroupé une soixantaine d'acteurs locaux de la mobilité, issus des collectivités, des entreprises, des associations et de l'Etat.

Les participants ont pu débattre et confronter leurs idées et solutions pour imaginer les mobilités de demain, à partir notamment des éclairages de représentants de l'ADEME sur la mobilité à faible émission et de Vinci sur la mobilité partagée et connectée.

Le suivi et la participation aux études en cours sur le territoire

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration et au suivi des études / plan / schéma mis en oeuvre sur le territoire. Il participe ainsi à l'appropriation puis la mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

- ↳ Plan de Déplacement Urbain de Valence Romans Déplacements;
- ↳ Schéma des Mobilités Durables d'Arche Agglo;
- ↳ Projets de giratoire des Couleures et d'échangeur de Montéliér;
- ↳ Étude sur les besoins de mobilités des Ardéchois (Conseil Départemental de l'Ardèche).



4.4. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND ROVALTAIN

Les 3 EPCI membres du syndicat mixte du SCoT ont décidé d'organiser un conseil de développement commun à l'échelle du Grand Rovaltain. Le syndicat mixte du SCoT a délibéré dans ce sens en décembre. A partir de 2018, avec l'appui des EPCI, il organisera et animera le conseil de développement. Celui-ci pourra se saisir ou être saisi de consultations portant sur le développement du

territoire. Il pourra choisir de travailler de manière transversale, à l'échelle du territoire ou de manière localisée à l'échelle des EPCI.

4.5. CONVENTIONS ET ADHÉSIONS

Conventions

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur

- L'hébergement du budget du syndicat,
- L'apport de prestations ponctuelles d'assistance dans les domaines budgétaires,
- L'élaboration des fiches de paies,
- L'apport d'appui juridique et conseil en matière de RH.

Adhésions

Le syndicat mixte est membre des associations suivantes ce qui lui permet de bénéficier d'une représentation nationale et de réseaux d'experts.



5.1. PROJET DE SITE INTERNET

Pour marquer l'entrée en vigueur du SCoT et communiquer sur ses différentes missions, le syndicat mixte a choisi de refondre son site internet et a retenu un prestataire pour l'accompagner.

Le travail engagé permet d'effectuer une reprise en profondeur du site internet du Syndicat afin de disposer d'une vitrine attractive et efficace en termes d'accès pour apporter une information rapide et pertinente aux internautes ainsi qu'aux membres du bureau et du comité syndical. Le nouveau site permettra la mise en valeur des principales missions du syndicat mixte : schéma de cohérence territoriale, contrat vert et bleu, Conseil de développement ... et également les études ou projets en cours et à venir. Le site comportera une médiathèque, véritable centre de ressources pour le territoire. Les contenus seront entièrement administrables par le syndicat.

Le nouveau site devrait être mis en ligne au 1^{er} semestre 2018.



5.2. LES TEMPS FORTS 2017



ÉLARGISSEMENT DE PÉRIMÈTRE - JANV 17



ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCOT - JANV 17



ÉLECTION DU PRÉSIDENT L. BRARD - MARS 17



COMITÉ SYNDICAL - AVRIL 17



LANCEMENT ROVALTERRA - SEPT 17



COMPATIBILITÉ SCOT/PLU - OCT 17



ASSISES DE LA MOBILITÉ - NOV 17



CARNET DU SCOT - NOV 17



COMITÉ SYNDICAL - DÉC 17

Le Compte Administratif du budget 2017 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	598 537,19 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	454 158,96 €
Soit un solde d'exécution de	-144 378,23 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	89 711,85 €
Recettes d'investissement à hauteur de	239 439,38 €
Soit un solde d'exécution de	+149 727,63 €

EN FONCTIONNEMENT, les recettes ont été constituées par les participations des membres du syndicat mixte sur la base de 1,1985 euros/habitant.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications, fournitures.

Le déficit de la section de fonctionnement est dû aux dotations aux amortissements.

L'intégration de l'excédent cumulé permet de compenser le déficit.

EN INVESTISSEMENT, les dépenses ont été consacrées à l'édition et la diffusion des documents réglementaires du SCoT aux personnes publiques associées et aux collectivités du territoire.

Les recettes d'investissement ont été alimentées par le FCTVA et en opération d'ordre par les amortissements.

5 réunions du Comité Syndical

- 8 mars
- 4 avril
- 20 juin
- 10 octobre
- 19 décembre

11 réunions du Bureau

- | | |
|--------------|----------------|
| - 20 janvier | - 7 juillet |
| - 17 février | - 15 septembre |
| - 10 mars | - 20 octobre |
| - 14 avril | - 17 novembre |
| - 19 mai | - 15 décembre |
| - 9 juin | |

7.1. LE COMITÉ SYNDICAL

Il s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2017. L'ordre du jour et les décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

Comité syndical du 8 mars

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élection du Président du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche ➤ Fixation du nombre de vice-présidents et de membres du bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche ➤ Élection des vice-présidents et des membres du bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche ➤ Indemnités mensuelles de fonction du président, des vice-présidents et des membres du Bureau ➤ Délégations du comité syndical au Bureau | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Délégations du comité syndical au Président ➤ Choix des lieux de réunion du comité syndical et délégation au président pour décider des lieux de réunion ➤ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 13 décembre 2016 ➤ Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions d'animation ➤ Débat d'orientation budgétaire |
|---|--|



COMITÉ SYNDICAL - 8 MARS 2017 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICES-PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU - ROMANS-SUR-ISÈRE

Comité syndical du 4 avril

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 mars 2017
- Approbation du Compte Administratif 2016
- Approbation du Compte de Gestion 2016
- Reprise des résultats de l'exercice 2016

- Budget primitif 2017
- Indemnités mensuelles de fonction du président, des vice-présidents et des membres du Bureau
- Proposition de mise en place de Commissions thématiques pour la mise en œuvre du SCoT



COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL - CHATUZANGE-LE-GOUBET

Comité syndical du 20 juin

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 avril 2017
- Rapport d'activité 2016
- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT
- Renouvellement de l'adhésion au CERFRA (ex CERF)
- Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la CA Valence Romans Agglo 2018-2023
- Contrat Vert et Bleu : financement de l'action « Observatoire de la biodiversité des sols »

- Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes
- Examen de la proposition de la CA Valence Romans Agglo de portage par le Syndicat mixte du SCoT d'un Conseil Local de Développement commun à deux ou trois EPCI du Grand Rovaltain
- Dates des réunions du Comité syndical au second semestre 2017

Comité syndical du 10 octobre

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 juin 2017
- Proposition de modification des statuts du syndicat mixte
- Accompagnement à la mise en œuvre du SCoT – Présentation de la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme

- Contrat vert et bleu - Point d'avancement et actualités : lancement de Rovalterra Observatoire de la santé des sols du Grand Rovaltain

Comité syndical du 19 décembre

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 octobre 2017
- Décision modificative n°1
- Indemnité de conseil du trésorier
- Statuts du syndicat mixte : prise en compte de la composition du syndicat
- Délégation du Comité syndical au Bureau ou, le cas échéant au Président, pour l'émission des avis sur les documents d'urbanisme
- Mise en place et portage du Conseil de développement du Grand Rovaltain
- Débat d'orientation budgétaire 2018
- Contrat Vert et Bleu : projet de stratégie de communication



COMITÉ SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE - BOURG-LÈS-VALENCE

7.2. LE BUREAU

Il s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2017. L'ordre du jour et les principales décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

Bureau du 20 janvier

- Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2016
- Urbanisme:
 - Avis sur le PLU de Barbières
- Urbanisme commercial
 - suite de la demande de dérogation visée à l'article L142-5 du code de l'urbanisme par la société Lidl
- Effets du SDCl sur le périmètre et les instances du syndicat mixte
- Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire
- Mise en œuvre du SCoT
- Nouveaux franchissements sur le Rhône et l'Isère : intégration dans l'étude des éléments issus des échanges avec CNR, solution complémentaire et suite à donner.

Bureau du 17 février

➤ Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2017

➤ Urbanisme

- Projet de PLU de Alixan
- Projet de PLU de Bésayes
- Projet de PLU de Malissard

➤ Urbanisme commercial

- Projet de magasin d'équipement de la maison à Étoile/Rhône

➤ Mise en œuvre du SCoT : projet de carnets thématiques

➤ Contrat vert et bleu : actions du volet animation - Point sur le recrutement en cours d'un(e) chargé(e) de mission

Bureau du 10 mars

➤ Compte rendu de la réunion du 17 février 2017

➤ Urbanisme

- Projet de PLU de Soyons
- Projet de PLU de Charmes-sur-l'Herbasse

➤ Phase de mise en œuvre du SCoT : proposition d'organisation des instances du syndicat

➤ Projet de Budget Primitif 2017

Bureau du 14 avril

➤ Compte rendu de la réunion du 10 mars 2017

➤ Urbanisme

- Projet de PLU de Beaumont-lès-Valence
- Projet de PLU de Génissieux

➤ Urbanisme commercial

- Projet d'extension d'un ensemble commercial à Soyons

➤ Mise en œuvre du SCoT

■ Présentation d'une première version d'un cahier thématique

- Référents territoriaux

➤ Statuts du syndicat – articles 3 et 5 : répartition des voix des délégués et calcul des contributions des membres

Bureau du 19 mai

➤ Compte rendu de la réunion du 14 avril 2017

➤ Urbanisme

- Projet de PLU de Plats
- Projet de PLU de Mercuriol-Veaunes

➤ Mise en œuvre du SCoT

- Cahiers thématiques de mise en œuvre du SCoT

- Référents territoriaux

- Échanges techniques avec les partenaires

➤ Projet de rapport d'activité 2016

➤ Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT

➤ Renouvellement de l'adhésion au CERFRA (ex CERF)

Bureau du 9 juin

➤ Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2017

➤ Projet de Programme Local de l'Habitat de la CA VRA

➤ Urbanisme

- Projet de PLU de Saint-Georges-les-Bains
- Projet de PLU de Mercuriol-Veaunes

➤ Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes

➤ Contrat vert et Bleu : financement de l'action « Observatoire de la biodiversité des sols »

➤ Choix d'un défenseur dans le cadre de recours contentieux contre la délibération d'approbation du SCoT

Bureau du 7 juillet

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2017
- ▶ Avancement des carnets thématiques du SCoT
- ▶ Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes

Bureau du 15 septembre

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2017
- ▶ Urbanisme
 - Projet de PLU de Tournon
- ▶ Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes
 - Projet de carnet thématique Aménagement
 - Projet de note de synthèse « compatibilité des PLU avec le SCoT »
- Marché de prestations pour l'illustration des carnets thématiques
- ▶ Conseil de Développement du Grand Rovaltain
- ▶ Projet de modification des Statuts du syndicat mixte

Bureau du 20 octobre

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2017
- ▶ Urbanisme
 - Projet de PLU de la commune de Jaillans
 - Modalités d'avis sur les projets de modification des documents d'urbanisme
- ▶ Mise en œuvre du SCoT - « Etat zéro » : point de départ du suivi et de l'évaluation
- ▶ Projet de site internet : présentation de la maquette et de l'architecture des pages

Bureau du 17 novembre

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2017
- ▶ Budget 2017 – Décision modificative n°1
- ▶ Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire 2018
- ▶ Délégation du Comité syndical au Bureau ou, le cas échéant au Président, pour l'émission des avis sur les documents d'urbanisme
- ▶ Mise en place et portage du Conseil de développement du Grand Rovaltain
- ▶ Contrat Vert et Bleu : projet de stratégie de communication

Bureau du 15 décembre

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017
- ▶ Exercice 2017 – Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- ▶ Urbanisme
 - projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Cornas
 - projet de modification du PLU de la commune de Champis
- courrier de la commune de St Marcel suite à l'avis du syndicat sur le projet de modification n°2
- ▶ SRADDET : projet de nouvelle contribution du syndicat mixte

7.3. LES DÉCISIONS RELATIVES À L'URBANISME DES COMMUNES

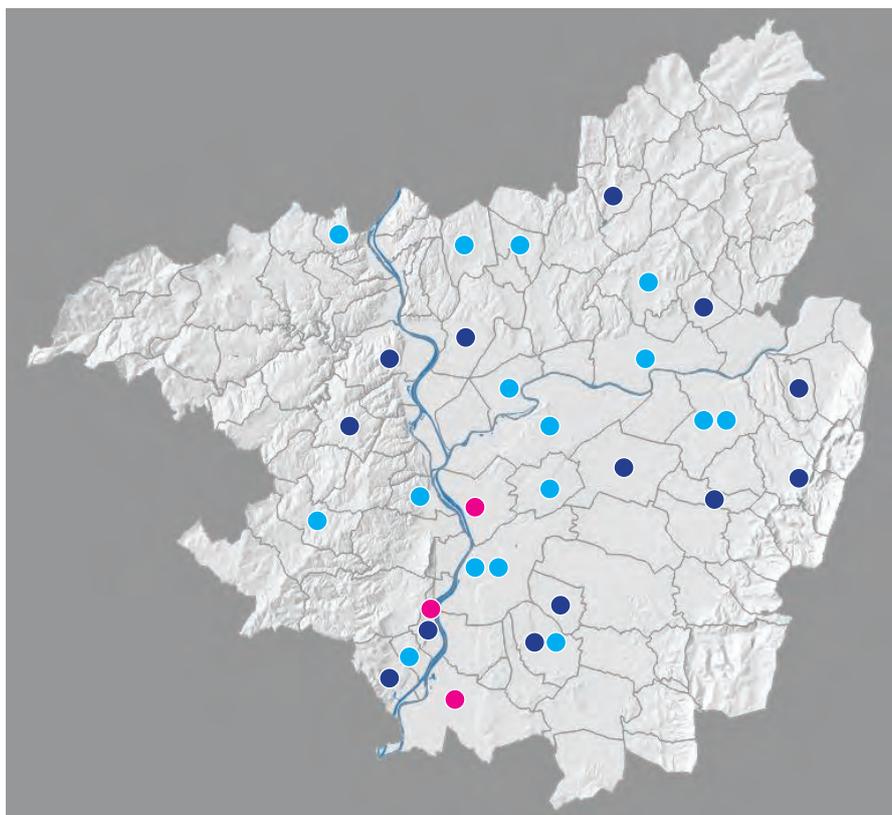
Les décisions du syndicat mixte relatives à l'urbanisme des communes ont été nombreuses en 2017. Elles concernent tout type de commune sur les 3 EPCI membres.

➡ Membre du Bureau référent : Jacques PRADELLE délégué au foncier agricole et sylvicole, membre de la CDPENAF

A noter que les communes de l'ex CC du Pays de St-Félicien, non couvertes par le SCoT, sont également accompagnées par le syndicat mixte. Si la procédure le nécessite, le SM peut être amené à se prononcer sur leur document d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation L142-5 du CU.

AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES DEMANDES D'AUTORISATION

- URBANISME : ÉLABORATION, RÉVISION
- URBANISME : MODIFICATION OU DÉCLARATION DE PROJET (MISE EN COMPATIBILITÉ)
- URBANISME COMMERCIAL (SOUMIS À CDAC)



Urbanisme commercial

➔ Membre du Bureau référent : Jacques DUBAY délégué à l'urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les **3** projets suivants : *tableau ci-dessous*

5 247 m² de surface de vente, dont 350 m² à dominante alimentaire ont été accordés par la CDAC.

Depuis 2011, plus de **75 000 m²** ont été demandés en CDAC dans le Grand Rovaltain, parmi lesquels 90% ont été autorisés (en CDAC ou en CNAC) et dont 10% sont à dominante alimentaire.

Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Avis CDAC
Centrakor	Etoile-sur-Rhône	27/02/2017	1 484 m ²	0 m ²	Favorable
Extension centre commercial des Freydières	Soyons	18/04/2017	2 800 m ²	350 m ²	Favorable
Animalerie Leclerc	Bourg-lès-Valence	11/05/2017	963 m ²	0 m ²	Favorable

NOMBRE DE DOSSIERS ET SURFACES DE VENTE (EN M²) DES DEMANDES EN CDAC DEPUIS 2011





SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

Rovaltain • BP 15191 •
26958 Valence cedex 9
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20
contact@scotrovaltain.fr
www.scotrovaltain.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

PROJET